

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Marne

Commune de CHAMPIILLON

Séance du 9 décembre 2025

Afférents au CM : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 14

Convocation du 4 décembre 2025

Présents : 11 depuis la délibération n°2025-35

Présents : M. BEGUIN Jean-Marc (Maire) ; M. CREPIN Jean-Paul (1er Adjoint) ; Mme PETIT Séverine (2ème Adjointe) ; Mme ADAM Marie-Madeleine (3ème Adjointe) ; Mme BEGUIN Sandrine ; Mme DEON Marianne ; Mme DIDON Mylène ; Mme JOSSEAU Sophie ; M. LEPICIER David ; M. MANNIELLO Olivier ; M. PHILIPPONNAT Charles.

Absents représentés : Mme NEUBARTH Kirsten (représentée par Mme ADAM Marie-Madeleine).

Absents non représentés : M. GUILLEPAIN James (non-excusé) ; Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa (excusée).

Secrétaire de séance : Mme JOSSEAU Sophie.

DELIBERATION 2025-42 : RAPPORT EAU-ASSAINISSEMENT 2024 ET RAPPORT DECHETS 2024 DE LA CCGVM

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, établi par le Président de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne et préalablement adopté par le Conseil de la Communauté, compétent dans ce domaine.

Il présente également le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, également élaboré par le Président de la Communauté de Communes et adopté par le Conseil de la Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal prend acte de ces rapports.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Jean-Marc BEGUIN